

Programme de séminaire

Séminaire de philosophie du droit

L'acte de juger : débats contemporains

Du 11 janvier 2016 au 30 mai 2016 de 18h à 20h

A l'ENM 8, rue Chanoinesse 75004 Paris

Inscription obligatoire auprès de contact@ihej.org

Que peut attendre un juge de la philosophie ? Ce séminaire propose aux professionnels du droit un panorama des débats philosophiques autour de la justice. Chaque séance sera consacrée à une pensée ou à un livre présenté par un universitaire auquel réagira un praticien de la justice.

11 janvier 2016 : « *la nature de la décision judiciaire* » de Benjamin Cardozo

Intervenants : Gwénaële Calvès, professeur de droit public et Guy Canivet, membre du conseil constitutionnel, premier président honoraire de la cour de cassation.

« Que fais-je lorsque je tranche un litige ? Quelles sont les sources d'information vers lesquelles je me tourne pour guider mon jugement ? Quelle est la part de création dans la décision de justice ? Comment se réconcilier avec l'incertitude ? » Telles sont les questions que se pose Benjamin Cardozo, grand juge de common law, sur son activité quotidienne dans « *La nature de la décision judiciaire* », paru en 1921.

25 janvier 2016 : l'éthique du *care* et la décision asymétrique

Intervenante : Vanessa Nurock, maître de conférences en philosophie politique, coordinatrice d'un livre « Carol Giligan et l'éthique du care ».

Le principe d'impartialité est au cœur de l'approche philosophique de la justice. La philosophie du *care* considère l'attention à l'autre, différent ou vulnérable, comme un principe de justice fondateur. Ces deux approches sont-elles conciliables ?

8 février 2016 : la part des émotions dans la décision de justice

Intervenants : Solange Chavel, philosophe, traductrice de « L'art d'être juste » de Martha Nussbaum, philosophe, professeur à l'université de Chicago, et Nicole Maestracci, membre du conseil constitutionnel, auparavant première présidente de la cour d'appel de Rouen.

Le juge doit-il écarter l'émotion pour rendre sa décision, comme le serment des jurés invite les jurys à le faire ? Martha Nussbaum défend une thèse audacieuse qui est celle de la reconnaissance de la place nécessaire des émotions dans la décision de justice et invite les juges à être des poètes.

22 février 2016 : l'approche économique de la décision de justice du juge Posner

Intervenants : Samuel Ferey, professeur d'économie à l'Université de Lorraine et Jean-François Beynel, premier président de la cour d'appel de Grenoble, ancien directeur des services judiciaires.

Une décision de justice est-elle prévisible ? Cette thèse est l'enjeu de nombreux travaux qui se réfèrent à une approche économique du droit. La composition des cours de justice, le genre et la couleur des juges, l'heure de passage du justiciable devant le juge, l'impact du passage des faits divers au journal télévisé du soir sur les verdicts des cours d'assises sont autant d'exemples de ces travaux qui ont pour point commun ce qui a été appelé la « révolution des anticipations rationnelles des décisions ».

7 mars 2016 : le jugement : une expérience juridique immédiate : Gurvitch et le tragique de l'acte de juger

Intervenant : Jacques le Goff, professeur de droit public, auteur de Georges Gurvitch le pluralisme créateur.

Le gouvernement des juges est un sujet qui revient fréquemment dans le débat français. Gurvitch s'attache plutôt à montrer la dimension dramatique de la décision de justice : il s'agit souvent de choisir entre des principes d'égale valeur, la décision du juge est un tâtonnement qui ne peut pas réduire toutes les incertitudes. Le juge peut être conduit non pas à choisir le bien mais le moins pire.

21 mars 2016 : le jugement dans la tradition philosophique

Intervenants : Julie Allard, chercheuse à l'université libre de Bruxelles et Antoine Garapon, iHEJ.

Comment la tradition philosophique a-t-elle pensé le jugement judiciaire ? Quatre noms s'imposent : Kant, Hannah Arendt, Dworkin et Paul Ricoeur.

4 avril 2016 : le conséquentialisme

Intervenant : Olivier Chassaing, doctorant en philosophie et Ludovic Fossey, vice-président chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance de Paris.

Le juge doit-il tenir compte des conséquences de sa décision, la décision de justice doit-elle être évaluée au regard de ses résultats ? Les réformes pénales de la fin du XVIIIème siècle ont posé des grands principes qui structurent toujours le droit pénal contemporain : légalité et proportionnalité des peines, présomption d'innocence, droits de la défense, individualisation des peines... Cependant la justice pénale ne cesse d'être évaluée au regard de ses résultats, c'est le cas chaque jour pour la justice de l'application des peines. C'est cette tension qu'interroge Olivier Chassaing.

23 mai 2016 : la justice des crimes de l'histoire

Intervenante : Magali Bessone, maître de conférences en philosophie politique à l'Université de Rennes 1.

La justice des crimes de l'histoire peut-elle nous permettre d'éclairer les questions posées à la justice pénale dans nos sociétés contemporaines ? Le thème de la réparation est devenu le point commun des justices des mineurs en Europe, est également présent dans la justice de l'application des peines, mais quel est l'enjeu de la justice restauratrice : tourner la page, reconnaître l'injustice commise, prendre au sérieux la demande des victimes ?

30 mai 2016 : le roman judiciaire

Intervenants : Denis Salas, magistrat, auteur notamment de « Kafka, le combat avec la loi », Sylvie Perdriolle, magistrate, iHEJ.

Deux romanciers, Emmanuel Carrère avec « D'autres vies que la mienne » et Ian McEwan avec « L'intérêt de l'enfant », se sont récemment emparés de la vie professionnelle de juges jusqu'ici peu présents sur la scène publique, juges d'instance en France et juges aux affaires familiales en Angleterre. Que nous disent ces romans de la justice contemporaine ? Ces romans n'inaugurent-ils pas un nouveau genre littéraire qui a la difficulté de juger pour objet ?